

L'Écho de Barkmere – Janvier 2017

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 14 janvier 2017 :

- La petite cérémonie d'ouverture « officielle » du nouvel édifice municipal a eu lieu le 19 décembre dernier, en présence du député fédéral de Laurentides-Labelle, M. David Graham, et du député provincial d'Argenteuil, M. Yves Saint-Denis. Un article à ce sujet a été publié dans l'Information du Nord Mont-Tremblant.
- Un projet d'entente révisée avec la nouvelle Régie d'Incendie du Nord-Ouest des Laurentides (RINOL) a été acheminé au directeur de la Régie. Une rencontre devrait avoir lieu dans la semaine du 16 janvier, afin de régler ce dossier.
- Il y a eu plusieurs questions de posées au sujet du non-renouvellement d'un bail entre la Ville et M. Gordon Miller pour un morceau de terrain où des hangars à bateaux loués par M. Miller sont situés. Le maire a donné les explications suivantes :

La Ville a reçu des lettres de plusieurs locataires de M. Gordon Miller au sujet de leur emplacement dans les hangars de M. Miller, suite à l'envoi de la Ville de Barkmere d'un avis à l'effet que la Ville ne prévoyait pas renouveler le bail pour le terrain adjacent au hangar de cinq portes (celui le plus éloigné du débarcadère). Le maire comprend les inquiétudes de ces locataires, et profite de cette séance pour fournir certaines explications.

D'abord, il précise certains faits au sujet des baux. Les deux hangars sont le sujet de deux baux de location séparés. Celui pour le terrain adjacent au hangar de cinq portes vient à échéance au mois d'octobre 2017. Celui pour le hangar de sept portes vient à échéance en 2019, et n'est pas visé par l'avis de non-renouvellement. Donc, M. Miller peut continuer à louer des emplacements à tous ses locataires en 2017. Également, l'envoi de l'avis de non-renouvellement devait être précédé d'un rencontre avec M. Miller lui expliquant les raisons du non-renouvellement et également d'une résolution du Conseil. Le maire et le directeur général s'excusent de cette erreur.

Toute la question de la revitalisation et de la modernisation de la zone du débarcadère, et du renouvellement des équipements, a fait l'objet de travaux d'un comité du Conseil il y a plus de dix ans, avec un plan d'action qui a été adopté par le Conseil à cette époque. Depuis ce temps, la Ville travaille à la mise en place des recommandations de ce comité. Dans ce contexte, la Ville avait décidé de renouveler les baux de location avec M. Miller pour des périodes limitées de 8 et 10 ans, afin de prévoir des solutions à ces infrastructures vieillissantes, soit de la part du locataire lui-même, soit de la part de la Ville. Les baux contiennent une clause à l'effet que le locataire devait procéder à des réparations et à l'entretien des infrastructures pour les rendre sécuritaires, entre autre.

Être membre du Conseil municipal d'une Ville, c'est d'être responsable de la gestion des actifs de la Ville, qui sont la propriété de tous les contribuables. Le Conseil doit veiller à ce que ces actifs soient utilisés de façon optimale, pour le bénéfice de TOUS les contribuables. Le Conseil doit également prendre des décisions non seulement pour l'année en cours, mais également pour l'année suivante, et les cinq et dix années suivantes. Il nous apparaît évident que la situation des hangars ne peut perdurer très longtemps et qu'il faut mettre en place des infrastructures pour l'avenir. De plus, l'augmentation des chalets et le but poursuivi par la Ville d'encourager la circulation en bateau sur le Lac, au lieu de créer des chemins, font en sorte que la demande d'emplacements de quai augmente d'année en année. C'était déjà le cas il y a dix ans, c'est davantage le cas en 2017.

Nous devons donc mettre en place des plans d'expansion et de renouvellement des infrastructures pour faire face à cette situation. C'est dans ce contexte que le Conseil municipal croit que le renouvellement des baux avec M. Miller, considérant l'âge, l'état et les limitations des hangars existants, ne sert pas les intérêts de tous les contribuables et ne permet pas de poursuivre le plan de revitalisation, de modernisation et d'expansion des infrastructures du débarcadère.

Il est clair que ce plan doit tenir compte des besoins existants, soit des emplacements couverts situés à proximité de stationnement. Mais il nous faudra également prévoir plus d'emplacements de ce côté, car il n'est plus possible d'ajouter des espaces dans la zone de location municipale actuelle sans entraver sérieusement la circulation des embarcations. Les nouvelles infrastructures devront également assurer la sécurité des utilisateurs et être conforme aux normes et règlements modernes de construction en rive, telles qu'adoptées par le gouvernement provincial.



Ville de / Town of

BARKMERE

182 ch. Barkmere road

Barkmere, QC J0T 1A0

Tel : 819-687-3373

communications@barkmere.ca